



SENEGAL

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR EL HADJI MAGUETTE SEYE,
AMBASSADEUR, CONSEILLER DIPLOMATIQUE
DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

A l'occasion de la session spéciale d'évaluation de l'état de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement (CIPD)

**69^{ème} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

New York, le 22 septembre 2014

Monsieur le Président,

J'éprouve un plaisir tout particulier à prendre part à cette session extraordinaire marquant le 20^{ème} anniversaire de l'adoption du programme d'action de la Conférence internationale des Nations Unies sur la Population et le Développement (CIPD).

Assurément, occasion ne pouvait être plus propice pour procéder ensemble à l'évaluation de l'état de mise en œuvre de ce Programme d'action et de renouveler l'engagement politique nécessaire à la pleine réalisation des objectifs qui y sont poursuivis.

Cette agréable occasion m'offre également l'opportunité d'adresser les remerciements du Sénégal au Dr Babatunde Osotimehin, Directeur Exécutif du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), et à l'ensemble des Partenaires pour les efforts sans cesse déployés dans l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations.

Monsieur le Président,

L'adoption du programme d'action de la CIPD, il y a 20 ans, a été le point de départ d'une meilleure prise de conscience de la communauté internationale par rapport aux questions de population dans les programmes nationaux de développement des Etats.

Les résultats atteints ont été globalement encourageants, surtout en matière de réduction de l'extrême pauvreté, de scolarisation des enfants, d'autonomisation des femmes, mais aussi de baisse de la mortalité infantile, qui s'est opérée de manière irréversible en Afrique subsaharienne, avec un taux de 186 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 contre 121 en 2012.

Même si des progrès considérables ont été accomplis, il reste aujourd'hui unanimement admis que des efforts restent à consentir pour réduire substantiellement et durablement certaines insuffisances et pratiques nocives qui continuent d'affecter certaines couches de nos populations, en particulier les femmes et les filles.

En effet, la mortalité maternelle, en dépit des progrès réalisés, reste encore élevée. Il en est de même des mariages précoces, des mutilations génitales féminines, des questions d'urbanisation et d'habitat ainsi que de migrations internationales qui restent préoccupantes.

Ces préalables qu'il convient de satisfaire donnent tout le sens à la prise en compte des dynamiques de population dans les objectifs de développement durable mais aussi à la décision de l'Assemblée générale d'étendre la mise en œuvre de ce Programme d'action au-delà de 2014.

Ces actions auront l'avantage d'accorder une place prioritaire aux questions de population dans l'agenda de développement pour l'après-2015 et de permettre à nos Etats de poursuivre judicieusement son application.

Pour cette raison, ma délégation invite les différentes parties prenantes à mettre davantage de moyens à la disposition des Etats afin de leur permettre de consolider les efforts entrepris et de faire face aux défis émergents, en vue de tirer profit du dividende démographique.

Monsieur le Président,

Au titre des réalisations faites dans le cadre de l'application de ce Programme d'action, l'Etat du Sénégal a conçu et mis en œuvre des politiques pertinentes, en particulier le "**Plan Sénégal Emergent**", et mis en place des structures institutionnelles appropriées, en vue de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action de l'Etat sur les questions de population.

Cet engagement résolu de mon pays à assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques dans une approche intégrée du développement lui a permis d'enregistrer des résultats satisfaisants.

En effet, le Sénégal a légèrement entamé sa transition démographique. L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) établi à 6,6 enfants par femme en 1986 est passé à 5,3 enfants par femme en 2013 et atteindrait, selon les projections, 3,4 enfants par femme en 2035. Le taux brut de natalité (TBN) a également atteint 38,3‰ en 2010 alors que la mortalité a baissé de façon générale.

Ces progrès ont été favorisés grâce, notamment, à la mise en œuvre d'un plan d'action national de la planification familiale et aux efforts consentis dans l'amélioration de l'offre et de la disponibilité des services de santé, la répartition rationnelle des structures sanitaires, ainsi que l'application de mesures complémentaires relatives à la réduction des coûts des médicaments.

Par ailleurs, il convient de relever la priorité absolue accordée à l'éducation et à l'emploi des jeunes ainsi qu'à la lutte contre le VIH/sida, qui s'est illustrée par un faible taux de prévalence, estimé depuis 2005 à 0,7 %.

Monsieur le Président,

Poursuivant dans cette dynamique, le Sénégal a pris d'autres mesures positives parmi lesquelles la réduction des barrières financières à l'accès aux services de Santé de la Reproduction et l'élargissement de la gamme des méthodes contraceptives,

et l'adoption de mesures de nature à promouvoir l'égalité de genre.

De même, s'y ajoutent d'autres heureuses expériences comme la **couverture maladie universelle**, les **bourses de sécurité familiales** destinées aux ménages démunis et le **programme des Marraines de quartier** qui vise à promouvoir, par la sensibilisation, l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile.

Bien évidemment, en dépit des avancées sus-décrites, notre pays reste toujours confronté à des défis importants liés à la santé de la reproduction qu'il convient de relever à travers la mise en œuvre des programmes de maintien et de renforcement des acquis obtenus. Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'œuvrer à l'application du programme d'action de la CIPD grâce au renforcement des stratégies préventives, des moyens d'action ainsi que de la coopération dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Pour conclure, ma délégation voudrait réaffirmer l'engagement du Gouvernement sénégalais à inscrire son action dans la continuité de l'application des recommandations pertinentes formulées en matière de population.

Je vous remercie.